

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 88-410 du 14 Octobre 1988

chargeant le Camarade Vincent GUEZODJE,
Ministre des Enseignements Moyens et
Supérieur, de l'intérim du Camarade
Irénée ZINSOU, Ministre du Travail et
des Affaires Sociales pour compter du
10 Octobre 1988.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- W l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les lois constitutionnelle qui l'ont modifiée,
- W le décret N° 88-315 du 29 Juillet 1988 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 10 Octobre 1988, le Camarade Vincent GUEZODJE, Ministre des Enseignements Moyens et Supérieur est chargé de l'intérim du Ministre du Travail et des Affaires Sociales pendant l'absence du Camarade Irénée ZINSOU.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 14 Octobre 1988

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : PR 6 SA/CC 4 ANR 4 SGCEN 4 SPD 1 CPC 2 PPC 2 MTAS-MEMS
6 AUTRES MINISTERES 13 DPE-DLC-INSAE 3 GCONB-ONEPI 2 IGE 3 BN-DAN 2
DCF-DSDV-DCCT 3 PREFETS 6 UNB-FASJEP 2 JORPB 1.-